

COUPE DES EQUIPES RESERVES

Réunion téléphonique du 30 OCTOBRE 2018

Présents : MM COURTEBRAY - GUIOT – KLEIN – LOHMANN - WIRIG.

Excusés :

Représentants le CD : M BRICLOT

Représentant la CDA : M BRILLOUET

MATCH JSO ENNERY 2 / AY/MOSELLE 2 du 28/10/18

Réserves de js0 Ennery sur la participation et la qualification de tous les joueurs et encadrement de l'équipe 2 de AY, l'équipe 1 ne jouant pas ce jour.

Les réserves recevables dans la forme et sur le fond.

Après vérification, il s'avère qu'aucun des joueurs de l'équipe 1 de AY figurant sur la feuille de match contre Guénange 2 du 21/10, ne figurent sur la feuille d'arbitrage du match cité en référence, de ce fait, le résultat acquis sur le terrain est homologué.

POSSIBILITES D'APPEL

Conformément aux articles :

- 188,189 et 190 des règlements généraux de la Fédération Française de Football
- 4.1.3 « appel » des règlements généraux de la Ligue Lorraine de Football
- 18 « appel » des règlements sportifs du District

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel par l'intéressé ou son club, par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement identifiable avec en-tête du club devant la commission d'appel du District délai : 2 jours à compter du lendemain de la notification de la décision contestée.

M.COURTEBRAY